

# SDAGE 2010-2015 et Grenelle de l'environnement

---

## Séminaire national des animateurs de SAGE 10 décembre 2009

**Matthieu PAPOUIN**, Chef du bureau  
Planification et économie de l'eau

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,  
du Développement durable et de la Mer

# SOMMAIRE

---

*SDAGE et programmes de mesures 2010-2015 :  
les principaux enjeux*

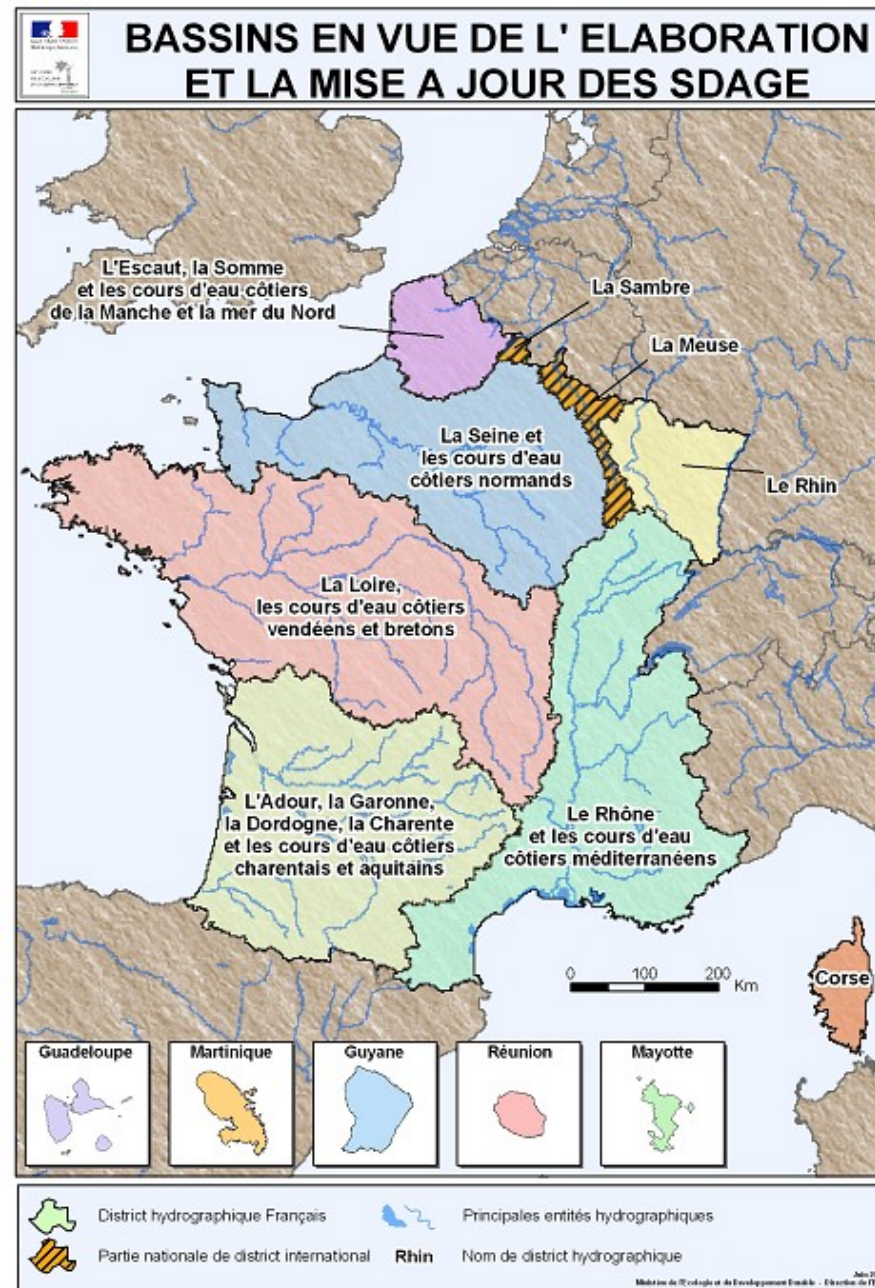
*des outils de déclinaison du Grenelle de  
l'environnement*

*les SAGE déclinaison des SDAGE*

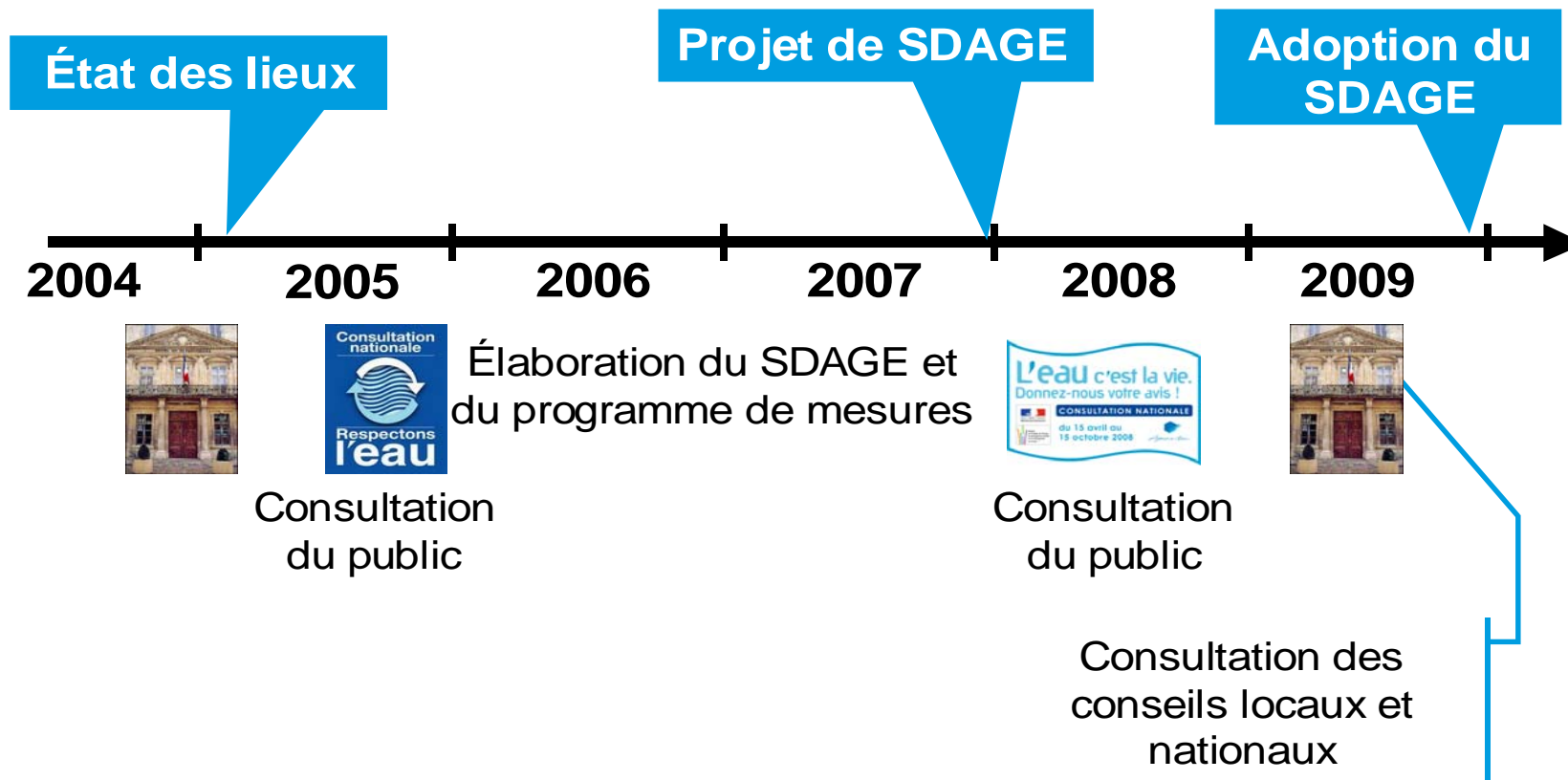


# Principes de la directive cadre sur l'eau

- Gestion par bassins hydrographiques
- Objectif de résultat : le bon état en 2015
- Objectifs fixés à la masse d'eau (cours d'eau, lac, transition, côtière, souterraine)
- Cycles de gestion de 6 ans avec 2 documents :
  - Le plan de gestion (SDAGE en France)
  - Le programme de mesures
- 1er cycle : 2010-2015



# SDAGE : une longue phase d'élaboration



Mars 2010 : rapportage des SDAGE et PDM à la Commission européenne

# *SDAGE adoptés par les comités de bassin*

Adour Garonne : *16 novembre*

Artois Picardie : *16 octobre*

Corse : *7 juillet*

Guadeloupe : *25 novembre*

Guyane : *19 novembre*

Loire Bretagne : *15 octobre*

Martinique : *25 novembre*

Mayotte : *10 décembre*

Réunion : *2 décembre*

Rhin Meuse : *27 novembre*

Rhône Méditerranéenne : *16 octobre*

Seine Normandie : *29 octobre*



# *SDAGE et Programmes de mesures*

Les nouveaux SDAGE fixent, pour chaque grand bassin hydrographique, des objectifs à chaque masse d'eau pour atteindre le BON ETAT DES EAUX.

Ils prévoient aussi des orientations et des dispositions qui sont les « règles du jeu » du bassin à observer pour permettre une gestion équilibrée et durable de l'eau.

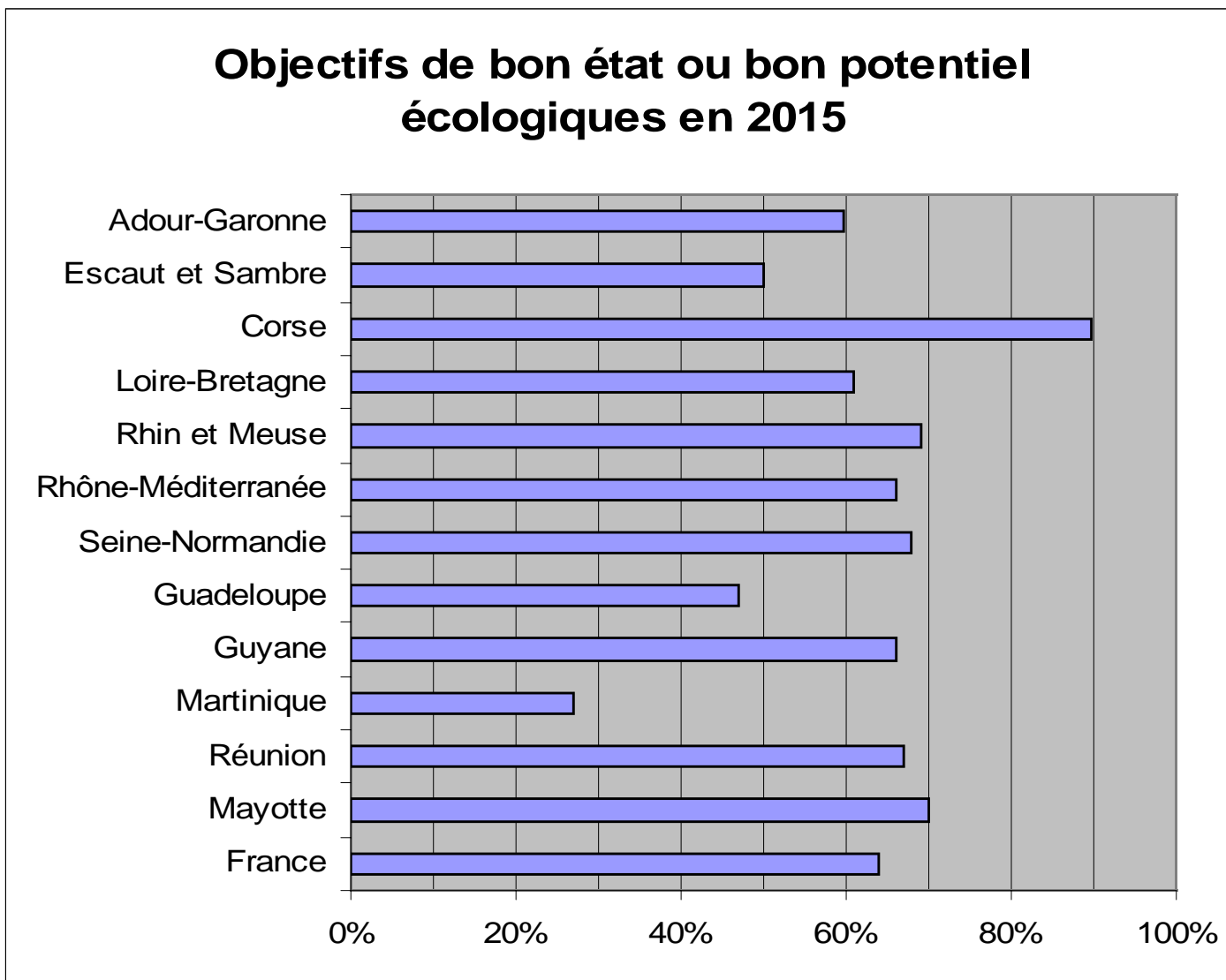
Les programmes de mesures prévoient les GRANDS TYPES D'ACTION à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans les SDAGE.

# *SDAGE et PDM : outils de déclinaison du Grenelle de l'environnement*

- UN OBJECTIF NATIONAL : AU MOINS 2/3 DES MASSES D'EAU DE SURFACE EN BON ETAT / BON POTENTIEL ECOLOGIQUES D'ICI 2015
- DES MOYENS COMPLETES :
  - Mise en œuvre de plans d'action pour les 500 captages les plus menacés d'ici 2012 ;
  - Achèvement de la conformité des STEP à la directive 91/271/CE (eaux résiduaires urbaines) d'ici 2011 ;
  - Constitution d'une trame verte et bleue, d'ici à 2012 ;
  - Acquisition de 20 000 hectares de zones humides d'ici dix ans ;
  - Augmentation de la surface agricole utile dédiée à l'agriculture biologique de manière à atteindre 6% en 2012 et 20% en 2020.



# Les objectifs assignés aux masses d'eau



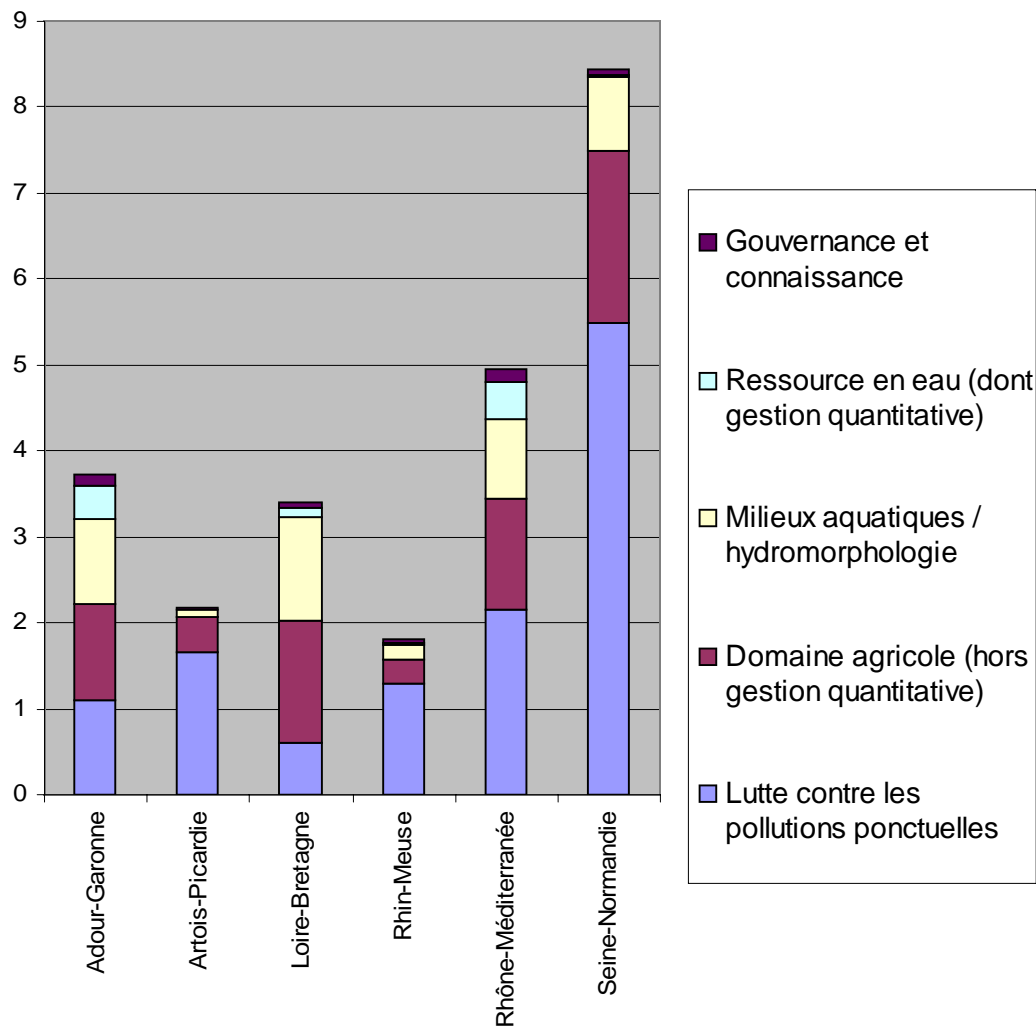
**Objectif total : 64 %**

(environ 11 500 masses d'eau de surface)

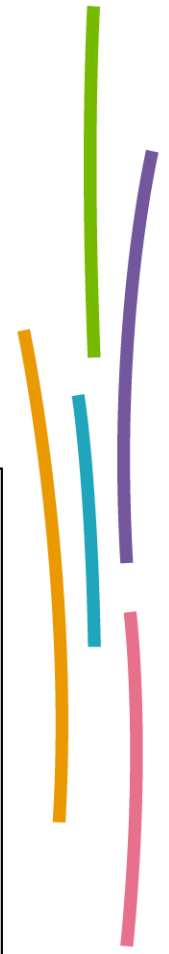
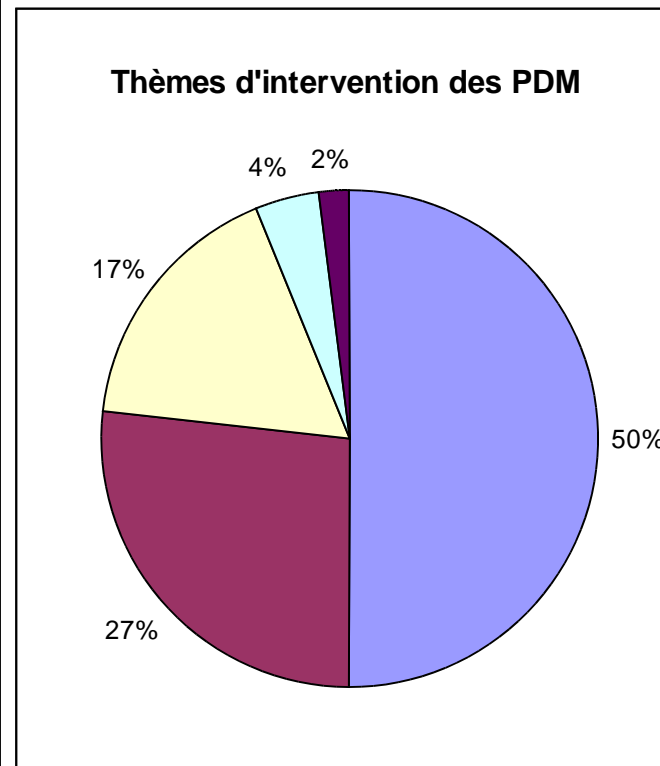


# Des volumes financiers prévus dans les PDM, adaptés pour l'atteinte du bon état

Coûts des PDM hors fonctionnement et inondations  
(milliards d'€)



Thèmes d'intervention des PDM



# *Des programmes d'intervention des agences de l'eau révisés pour la mise en œuvre de la DCE*

- ✓ Adaptation des volumes financiers ;
- ✓ Financement de toutes les étapes : animation, accompagnement, études et travaux ;
- ✓ Des financements plus incitatifs (selon agences: majoration des taux d'aide, déplafonnement des dépenses prises en compte,...)
- ✓ Elargissement du champ des interventions au cas par cas (hydromorphologie, travaux en rivières....)



# *Déclinaison des programmes de mesures*

Les missions inter-services de l'eau, MISE (SPE, DIREN, agence de l'eau, ONEMA...) doivent décliner les programmes de mesures dans leur plan d'action opérationnel.

Nécessité d'une forte coordination, d'une mobilisation des maîtres d'ouvrage, d'une recherche active des possibilités de financements...

## *Pour atteindre les objectifs de résultat*

Les objectifs de bon état assignés aux masses d'eau constituent des **OBJECTIFS DE RESULTAT** :

Nécessité de pragmatisme, priorisation, efficacité.



# Les SAGE et contrats de rivière

Les SAGE : des outils renforcés (PAGD et règlement) pour atteindre les objectifs des SDAGE et décliner leurs orientations et dispositions ainsi que le PDM, au niveau des sous-bassins.

*(actuellement 156 SAGE dont 50 approuvés)*

Les contrats de rivière : programmation contractuelle des actions

*(actuellement 56 contrats de rivière ou baie signés et 67 en élaboration)*



# Une échéance bientôt unique de révision et modification des SAGE

- Le projet de loi « Grenelle 2 » prévoit que l'échéance de mise en conformité des SAGE approuvés avec les dispositions de la LEMA soit repoussée à fin 2012 (art 56 bis)
- Même échéance que la compatibilité avec les SDAGE
- Septembre 2009 : lecture au Sénat => petite loi adoptée le 8 octobre 2009
- Lecture à l'Assemblée nationale : 1er trimestre 2010



# Des SAGE nécessaires

Le SDAGE détermine les eaux maritimes intérieures et territoriales et les sous-bassins ou groupements de sous-bassins pour lesquels un SAGE .. est nécessaire pour respecter les orientations fondamentales et les objectifs....

(X de l'art L.212-1 du CE)

Environ 50 SAGE ont été déterminés dont 17 nouveaux :

- 5 en AG : Charente, Seudre, Isle-Dronne, Viaur et Hers mort-Girou
- 1 en LB : le golfe du Morbihan et ria d'Etel
- 1 en Rhin Meuse (et Rh Med) : nappe des grès du trias inférieur
- 8 en RhMed : Allan, Tille, Arve, nappe de Breuchin, Siagne, Orb Libron, Fresquel, miocène Bas Dauphiné
- 2 en SN : Croult et Bassée-Voulzy



# Les SAGE déclinaison des SDAGE

## Exemples d'orientations de SDAGE

Intégrer les priorités du SDAGE dans les SAGE et contrats de milieu (*D 4-05 du SDAGE Rhône Méditerranée*)

### Zones humides

- Chaque SAGE définit des règles de gestion des zones humides permettant de limiter au maximum les impacts de travaux tels que les remblais, drainages, creusements, *etc.*, consignées dans un guide de bonnes pratiques sur les zones humides (*T3 – 07.4.2 du SDAGE Rhin Meuse*)
- Plan de reconquête des zones humides dans les territoires où les zones humides ont été massivement asséchées au cours des 40 dernières années, les SAGE concernés comportent un plan de reconquête d'une partie des surfaces et/ou des fonctionnalités perdues. Ce plan s'attache à remettre en place des zones tampon, soit sous forme de recréation de zones humides, soit sous forme de mesures d'aménagement et de gestion de l'espace adaptées. Ce plan comporte des objectifs chiffrés, un échéancier et des priorités (*8B-1 du SDAGE LB*).



# Les SAGE déclinaison des SDAGE (2)

- **Zones Aires d'alimentation des captages**

Identifier dans les SAGE les zones de protection qualitative des aires d'alimentation des captages d'eau potable d'une importance particulière pour l'approvisionnement (*T2 – O6.1 du SDAGE Rhin Meuse*)

- **Continuité écologique des cours d'eau**

Les SAGE doivent inventorier précisément l'ensemble des obstacles à la continuité écologique, les classer par ordre d'importance en fonction de leurs caractéristiques et établir un programme visant à améliorer la continuité (*disposition 39 du SDAGE AP*)

Favoriser la continuité amont-aval : les SAGE comprennent systématiquement un inventaire des zones de têtes de bassin (*F2 du SDAGE AG*)





# Les SAGE déclinaison des SDAGE (3)

## Instaurer un plan de restauration des milieux aquatiques dans les SAGE

Il est recommandé d'intégrer la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, ainsi que le maintien et la restauration des interconnexions entre habitats dans le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques des SAGE - PAGD prévu par l'article L.212-5-1 du code de l'environnement. (*D 51 du SDAGE SN*)

## Restaurer l'équilibre quantitatif

Pour toutes les masses d'eaux souterraines qui ne sont pas en bon état quantitatif l'Etat ou les SAGE, en application de l'article L.212-5-1 du CE, déterminent pour tous les usages le volume maximum prélevable compatible avec l'équilibre quantitatif des aquifères en fonction d'indicateurs précis, tels que par exemple les niveaux piézométriques et la recharge... (*C7 du SDAGE AG*)



# Conclusion

---

Les SDAGE sont adoptés,

Donc :

- Les objectifs fixés pour chaque masse d'eau
- Les orientations concernant les SAGE établies
- Les bassins versants pour lesquels un SAGE est nécessaire désignés
- Les programmes de mesure définis

Comment élaborer et surtout réviser les SAGE dans ce contexte ?



# SDAGE 2010-2015 et Grenelle de l'environnement

---

## Séminaire national des animateurs de SAGE 10 décembre 2009

**Matthieu PAPOUIN**, Chef du bureau  
Planification et économie de l'eau

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,  
du Développement durable et de la Mer